

SARL A.LEROY BE
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 252 Chemin de Cayans
06740 CHATEAUNEUF GRASSE
RCS GRASSE 884 435 843 00013

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale extraordinaire
(décisions de l'associé unique du 1^{er} janvier 2025)

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} janvier à Châteauneuf Grasse (06740) – 252 chemin de Cayans, à 14 heures, Monsieur Arnaud LEROY, demeurant à LE BAR SUR LOUP (06620) 260 route de Grasse, agissant en qualité d'associé unique et gérant de la société référencée ci-dessus déclare statuer sur les opérations suivantes :

- transfert du siège social
- modification corrélative des statuts
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Le soussigné a, par ailleurs, pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société qui se trouve actuellement à CHATEAUNEUF GRASSE (06740) – 252 Chemin de Cayans

A compter du 1^{er} janvier 2025 il sera situé à LE BAR SUR LOUP (06620) 260 route de Grasse

DEUXIEME DECISION

Corrélativement à la première résolution, l'associé unique modifie l'article 5 des statuts comme suit :

ARTICLE 5 : SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé à :

260 Route de Grasse

06620 LE BAR SUR LOUP.

L'associé unique pourra cependant le transférer en tout endroit et à tout moment.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

